

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2017

Le **24 AOUT DEUX MILLE DIX-SEPT**, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne DUPARC – Maire.

Etaient Présents : Mmes & MM. Duparc Fabienne, Maire - Duarte José, 1^{er} Adjoint – Le Lay Francis 2^{ème} Adjoint - Paporé Yohan - Pothier Geoffroy - Dujardin Sandrine - Dagoubert Sébastien - Ferrand Candy - Hulin Adolphe - Wawrzyniak Anne-Sophie - Jarry Nelly - Bénard Raymonde - Précausta Vincent.

Etaient Absents : Mmes Baudemont Christine

Le Conseil, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **14**,

Présents : 13

Votants : 13

Mme le Maire déclare la séance ouverte ; Monsieur Le Lay Francis est nommé Secrétaire de Séance.

Le procès-verbal de la réunion du 26 JUIN 2017, qui a été remis à chaque Conseiller, est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 délibération :
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 (REMISES D'OUVRAGE)

Le conseil accepte à l'unanimité.

Après quoi, Mme le Maire procède à l'ouverture des sujets à l'ordre du jour :

❖ N° 2017/045 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CAUX VALLÉE DE SEINE – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Madame le Maire de la commune de NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT, expose :

« Une révision des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine s'avère nécessaire afin :

- de mettre en conformité la rédaction avec les nouvelles dispositions législatives,
- d'acter le nom d'usage de l'EPCI, à savoir : Caux Seine aggro,
- d'entériner les actions de la Communauté d'agglomération.

Les modifications proposées aux communes membres de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine sont les suivantes :

ARTICLE 7-2 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

[...]

4° Aide aux familles pour le financement du transport du second degré.

ARTICLE 7-3 : ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

[...]

3° Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.

ARTICLE 8-5 : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1° Enseignement artistique :

- développement et gestion de l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, ~~y compris par une éventuelle adhésion à des syndicats compétents.~~

2° Gestion et fonctionnement du centre médico-sportif de la communauté d'agglomération situé à ~~Notre Dame de Gravenchon, dénommée Port-Jérôme-sur-Seine à compter du 1er janvier 2016.~~

3° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des médiathèques ~~et bibliothèques d'intérêt communautaires.~~

Mise en place d'un partenariat avec les bibliothèques rurales.

4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement ~~des musées de Muséoseine et Juliobona et du patrimoine d'intérêt communautaire.~~

5° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des piscines intercommunales.

~~Les communes qui le souhaitent pourront passer des conventions avec la communauté d'agglomération pour gérer elles mêmes les aspects de cette compétence qui relèvent de l'animation et de la participation à la vie locale.~~

6° Soutien à l'animation sportive pour les clubs ~~sportifs de dimension communautaire~~ **de natation de dimension communautaire répondant aux critères cumulatifs suivants :**

- **Encadrants employés par Caux Seine aggro,**
- **Fréquentation des centres aquatiques de Caux Seine aggro,**
- **Aucune participation financière des communes versée au club.**

ARTICLE 9-1 : SCOLAIRE

1° Transport ~~péri-scolaire~~ **pédagogique** des élèves du 1^{er} degré :

- vers les piscines intercommunales pour les séances de natation scolaire,
- **vers les manifestations organisées par les agents employés par Caux Seine aggro,**
- vers le conservatoire à rayonnement départemental et ses équipements dans le cadre de sorties pédagogiques en lien avec les programmes d'animation de ces équipements intercommunaux, **ainsi que le transport à raison d'une école par commune dans le cadre du dispositif des classes à horaires aménagés danse et musique,**
- vers la maison des compétences selon le programme d'animation,
- ~~- vers les médiathèques et bibliothèques d'intérêt communautaire,~~
- ~~- vers les musées et sites patrimoniaux d'intérêt communautaire.~~

ARTICLE 9-5 : DIVERS

[...]

4° Entretien et réhabilitation des équipements d'assainissement non collectif à la demande des abonnés.

5° Participation financière et accompagnement des projets culturels et sportifs exceptionnels de dimension communautaire.

En date du 27 juin 2017, la communauté d'agglomération a délibéré favorablement à cette modification statutaire et sollicite les communes afin qu'elles se prononcent quant à cette modification statutaire dans un délai de trois mois. Si les conditions de majorité requises sont atteintes (accord exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population, ou les deux tiers au moins des communes membres représentant la moitié de la population), la Préfecture constatera, par arrêté, l'entrée en vigueur des statuts ainsi modifiés. »

**Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :
Le Conseil municipal**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment les articles 64 et 68,

Vu la délibération D.186/06-17 du conseil communautaire du 27 juin 2017 relative à la modification des statuts de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

➤ **de se prononcer favorablement quant à la révision des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine dans les termes suivants :**

ARTICLE 7-2 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

[...]

4° Aide aux familles pour le financement du transport du second degré.

ARTICLE 7-3 : ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

[...]

3° Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.

ARTICLE 8-5 : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1° Enseignement artistique :

- développement et gestion de l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, ~~y compris par une éventuelle adhésion à des syndicats compétents.~~

2° Gestion et fonctionnement du centre médico-sportif de la communauté d'agglomération situé à Notre-Dame-de-Gravenchon, dénommée Port-Jérôme-sur-Seine à compter du 1er janvier 2016.

3° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des médiathèques et bibliothèques d'intérêt communautaires.

Mise en place d'un partenariat avec les bibliothèques rurales.

- 4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement ~~des musées de Muséoseine et Juliobona et~~ du patrimoine d'intérêt communautaire.
- 5° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des piscines intercommunales.
~~Les communes qui le souhaitent pourront passer des conventions avec la communauté d'agglomération pour gérer elles-mêmes les aspects de cette compétence qui relèvent de l'animation et de la participation à la vie locale.~~
- 6° Soutien à l'animation sportive pour les clubs sportifs ~~de dimension communautaire~~ **de natation de dimension communautaire répondant aux critères cumulatifs suivants :**
- **Encadrants employés par Caux Seine agglo,**
 - **Fréquentation des centres aquatiques de Caux Seine agglo,**
 - **Aucune participation financière des communes versée au club.**

ARTICLE 9-1 : SCOLAIRE

- 1° Transport ~~péri-scolaire~~ **pédagogique** des élèves du 1^{er} degré :
- vers les piscines intercommunales pour les séances de natation scolaire,
 - **vers les manifestations organisées par les agents employés par Caux Seine agglo,**
 - vers le conservatoire à rayonnement départemental et ses équipements dans le cadre de sorties pédagogiques en lien avec les programmes d'animation de ces équipements intercommunaux, **ainsi que le transport à raison d'une école par commune dans le cadre du dispositif des classes à horaires aménagés danse et musique,**
 - vers la maison des compétences selon le programme d'animation,
 - ~~— vers les médiathèques et bibliothèques d'intérêt communautaire,~~
 - ~~— vers les musées et sites patrimoniaux d'intérêt communautaire.~~

ARTICLE 9-5 : DIVERS

[...]

- 4° **Entretien et réhabilitation des équipements d'assainissement non collectif à la demande des abonnés.**
- 5° **Participation financière et accompagnement des projets culturels et sportifs exceptionnels de dimension communautaire.**

➤ **d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

❖ N° 2017/046 – AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE - PRET MINIBUS AVEC ARELAUNE EN SEINE

Suite à la réunion annuelle entre la commune, les enseignantes et la direction de la MJ4C, il s'avère que 6/7 enfants ne peuvent accéder au centre de loisirs de la MJ4C faute de moyen de transport, les parents étant en activité professionnelle.

Afin de palier à cette problématique, nous avons sollicité la commune déléguée La Mailleraye-sur-Seine, commune de Arelaune-En-Seine pour connaître leur éventuel accord sur la mise à disposition de

leur minibus tous les mercredis de 11h30 à 12h00. Mme le Maire a également eu un entretien avec l'agent technique qui serait susceptible d'être missionné comme chauffeur.

En conclusion, l'agent a émis une réponse favorable et doit signer un avenant à sa fiche de poste de travail.

La commune déléguée de La Mailleraye accepte d'établir une convention avec la commune de Notre Dame de Bliquetuit dans laquelle elle propose une contrepartie de 100 € annuelle qui compense l'utilisation du carburant et l'entretien.

Aussi, Mme le Maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

❖ N° 2017/047 – TRANSFERT DE LA COMMISSION « DELEGATION SOLIDARITE AUX SENIORS »

Afin de renforcer les missions du CCAS, Madame le Maire demande à son conseil municipal de transférer la délégation solidarité aux seniors.

Cette proposition implique la suppression de cette délégation au sein du conseil municipal, et la suppression des 2 membres désignés. Membres qui seront discutés et votés au sein même du CCAS.

- **Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise le transfert de la délégation solidarité aux seniors au sein du CCAS.**

❖ N° 2017/048 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 (REMISES D'OUVRAGE)

Suite aux différents certificats administratifs de fin de travaux du SDE 76, relatifs aux opérations citées ci-dessous, il convient de prévoir par décision modificative l'ouverture des crédits au chapitre 041.

- Emettre notre participation au 21534 – 041 (Dépenses)
- Intégrer les écritures au 238 – 041 (Recettes)

Numéro inventaire	Intitulé	Dépenses		Recettes	
		Imputation	Montant	Imputation	Montant
CORNETS14	EP Rue des trois Cornets	21534 – 041	20 175,61 €	238 – 041	20 175,61 €
EP DEMOIS16	EP Chemin des Demoiselles	21534 – 041	23 193,80 €	238 – 041	23193,80 €
VILLAGE16	EP Rue du Petit village	21534 – 041	6 614,30 €	238 – 041	6 614,30 €
TOTAL			49 983,71 €		49 983,71 €

- **Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la décision modificative pour les remises d'ouvrage.**

INFORMATIONS DIVERSES :

- Subvention cimetière : 10 551.76 € pour 52 758.80€ HT
- Convention de mise à disposition d'une mini parcelle pour abribus
- Travaux SDE effacement rue des landes/rue du Bourg Corblin
- Avenir de notre école rendez-vous téléphonique avec Mme MORIN-DESAILLY Sénatrice de la Seine-Maritime - Réponse de Monsieur Emmanuel MACRON Président de la République – Rendez-vous téléphonique avec l'Inspection Académique
- Reprise des réunions du presbytère début septembre
- Avis de décès
- Affaire DUARTE José
- Balisage pédestre
- Vente de terrain
- Camion service entretien/contrôle technique

**L'ordre du jour et les questions diverses / tour de table sont épuisés ;
La séance est levée à 20h00.**

REUNION DU : 26 AOUT 2017**SIGNATURES**

DUPARC Fabienne	
DUARTÉ José	
LE LAY Francis	
PAPORÉ Yohan	
POTHIER Jeoffroy	
DUJARDIN Sandrine	
DAGOUBERT Sébastien	
FERRAND Candy	
HULIN Adolphe	
BAUDEMONT Christine	X
WAWRZYNIAK Anne-Sophie	
JARRY Nelly	
BÉNARD Raymonde	
PRÉCAUSTA Vincent	